Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260420-2026043-DE

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine
---

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
---

**Nombre de conseillers**
**En exercice : 15**
**Présents : 12**
**Votants : 14**
**L'an deux mil vingt-six, le vingt avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.**
**Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026.**
***Présents*** : Maëlys BARBIER, Julien BLANCHET, Sophie BLEJEAN, Pierrette DANIEL, Sylvain GEORGES, Audrey HIROU-ROBERT, Dalila JAZUEL, Christophe JICQUEL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
**Secrétaire de séance :** Maëlys BARBIER.
**Absents excusés :** Soizic BLOT (pouvoir à Sophie BLEJEAN), Etienne ROUAUD (pouvoir à Pierre-Ellin SILVESTRE).
**Absent :** Emmanuel MONVOISIN.

**2026-043 : Eglise : travaux de rejointoiement de clochetons : proposition : autorisation signature.**
**Rapporteur : Pierre-Ellin SILVESTRE**

Des infiltrations d'eau au niveau des 4 clochetons de l'église ont été décelées. Les joints se détériorent et finissent par tomber sur la chaussée. Afin de préserver le bâti et pour des raisons de sécurité, des travaux doivent être entrepris dans les meilleurs délais.
L'entreprise Macé Entreprises en charge de la maintenance des cloches a transmis une proposition pour des travaux de rejointoiement des 4 clochetons d'un montant de 19 717,93 € HT (23 661,52 € TTC).
Après avis favorable de la commission voirie aménagement bâtiment environnement réunie le 08 avril dernier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider ce devis.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la proposition de l'entreprise Macé Entreprises pour des travaux de rejointoiement des 4 clochetons d'un montant de 19 717,93 € HT (23 661,52 € TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

